

Un nouveau permis de construire déposé

Le projet de complexe culturel et sportif du Pôle gare, qui a connu des avis défavorables, est de nouveau sur les rails. L'Agglomération espère lancer les travaux fin 2017.

Hélène Bonnet

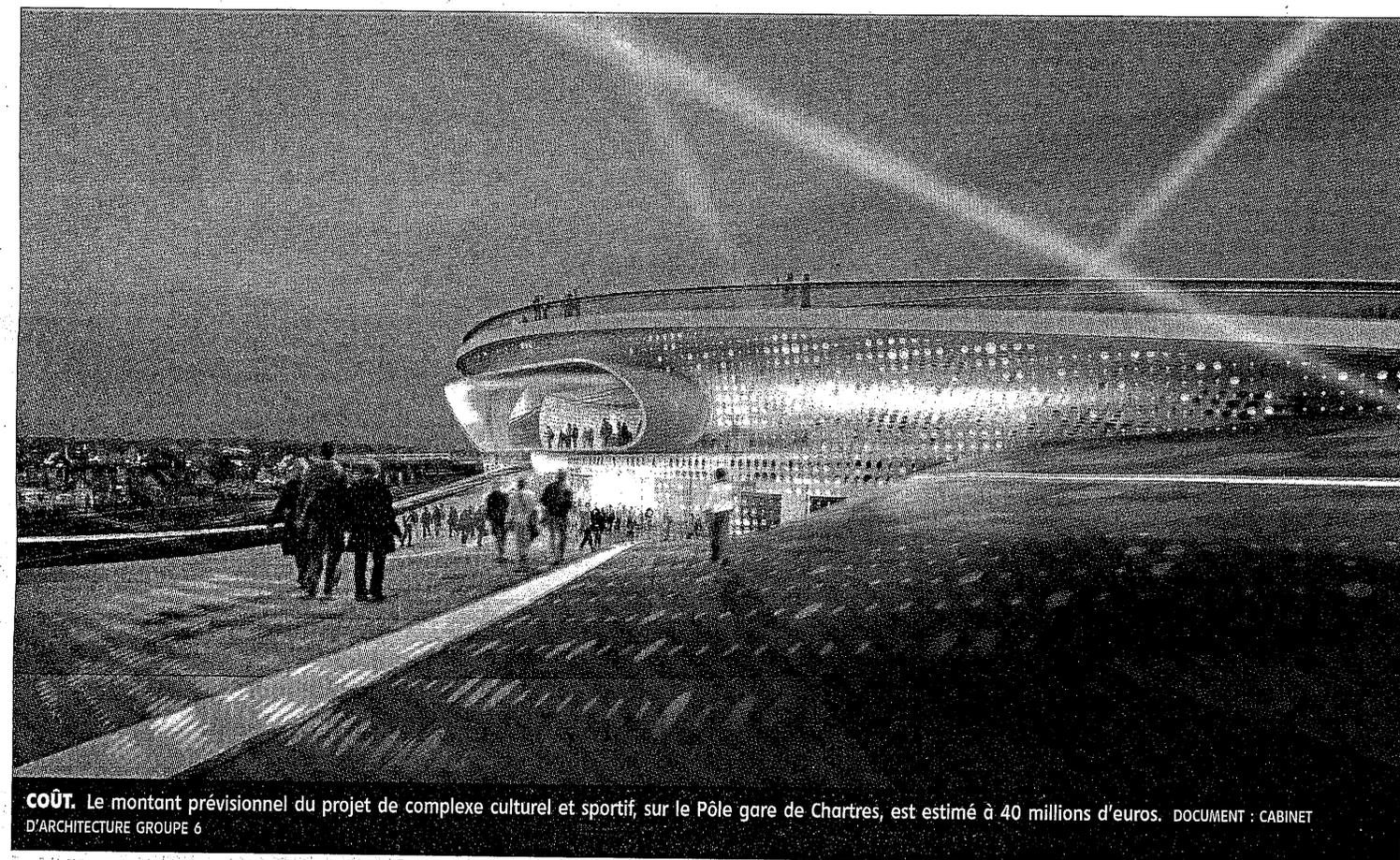
helene.bonnet@centrefrance.com

Et de trois ! La Société publique locale (SPL) Chartres Aménagement a déposé, jeudi 30 mars, un nouveau permis de construire pour le complexe culturel et sportif du Pôle gare.

Le troisième et le dernier, espère Karine Dorange (LR), vice-présidente de Chartres Métropole en charge des grands équipements : « Cette fois, il n'y aura pas d'enquête publique. Les travaux de construction pourront démarrer à la fin de l'année, s'il n'y a pas de prescription de fouilles. Sinon, il y aura un décalage de trois mois environ. Notre objectif est d'ouvrir la salle en septembre 2019, pour la saison sportive 2019/2020. »

La jauge réduite

L'Agglomération, qui porte le projet, a revu sa copie. La jauge maximale de l'équipement, initialement fixée à 6.000 places en configuration concert, a été réduite à 4.200 places. Un coup de rabot qui permet à Chartres Métropole d'éviter une nouvelle enquête publique. Cette procédure n'est plus systématiquement obligatoire quand la jauge



COÛT. Le montant prévisionnel du projet de complexe culturel et sportif, sur le Pôle gare de Chartres, est estimé à 40 millions d'euros. DOCUMENT : CABINET D'ARCHITECTURE GROUPE 6

est inférieure à 5.000 places.

Les deux premiers permis de construire, déposés en 2014 et 2015, avaient chacun essuyé un avis défavorable de la part des commissaires enquêteurs chargés de l'enquête publique. Karine Dorange observe : « L'équipement en lui-même n'a jamais été remis en cause. L'un des commissaires enquêteurs

calculait les flux de voitures en partant du principe qu'il y aurait autant de véhicules que de spectateurs. Il suffit d'aller dans d'autres villes pour voir comment ça fonctionne. Les gens n'utilisent pas tous le même moyen de transport. »

Les prochaines étapes sont d'ores-et-déjà programmées. La période d'instruction du permis

de construire, d'une durée de cinq mois maximum, s'achèvera au plus tard le 30 août 2017. En parallèle, le cabinet d'architecture Groupe 6, maître d'œuvre du projet, travaille sur le dossier de consultation des entreprises. L'appel à candidatures sera lancé au cours du mois de juin. Le retour des offres est attendu pour la mi-septembre.

D'ici la fin de l'été, si le calendrier est respecté, les bâtiments de la SNCF seront démolis et le site sera dépollué. Karine Dorange se dit « soulagée que les travaux puissent enfin bientôt démarrer ». Le bâtiment de 17 m de hauteur, à l'architecture futuriste, sera semi-enterré et offrira un belvédère avec vue sur la cathédrale. ■

Le championnat de handball et un spectacle culturel par mois

L'Agglomération envisage d'embaucher, à l'horizon 2019, un directeur d'exploitation pour le futur complexe culturel et sportif du Pôle gare.

La salle du Pôle gare sera utilisée à la fois pour des compétitions sportives et pour des concerts ou des spectacles. Créée le 1^{er} juillet, la Société publique locale (SPL) Chartres Métropole Événements, qui gère déjà Chartrexpô, et depuis peu, le Centre régional jeunesse et sports (CRJS), assurera l'exploitation du futur complexe du Pôle gare.

Karine Dorange (LR), vice-présidente de Chartres Métropole



MATCHS. Le club résident du complexe culturel et sportif du Pôle gare sera le CMHB 28 (Chartres Métropole Handball). DOCUMENT : CABINET D'ARCHITECTURE GROUPE 6

en charge des grands équipements, explique : « Nous recruterons un directeur d'exploitation pour la salle. L'important est d'avoir quelqu'un qui a un vrai réseau. Notre objectif est d'offrir une belle programmation. À terme, l'idée serait de pouvoir proposer un spectacle par mois. »

De grands événements sportifs

Côté sportif, le club résident du futur équipement sera le CMHB 28 (Chartres Métropole Handball) : « En dehors du championnat de handball, si des dates peuvent être dégagées pour ouvrir cette salle à d'autres

événements sportifs, dans d'autres disciplines, on le fera. » ■

INFO PLUS

Parking. La Société publique locale Chartres Aménagement lancera, au deuxième semestre, une consultation en vue de confier la construction et la gestion du futur parking du Pôle gare à un délégataire. Le choix d'un parking souterrain ou aérien n'est pas tranché. L'équipement devrait offrir environ 1.500 places, à côté du complexe culturel et sportif et de la plateforme multimodale.